



Protocole d'accord PLIE des Graves 2015-2019



Sommaire

I – DIAGNOSTIC	p 03
1 – Tissu économique et offres d’emploi du territoire	p 03
1-1 Tissu économique	p 03
1-2 Offres enregistrées 2012/2014	p 04
2 – Démographie, Demande d’emploi	p 05
2-1 Démographie	p 05
2-2 Demande d’emploi	p 05
2.2.1 - DEFM cat ABC / évolution 2012-2014	p 06
2.2.2 - DEFM par ancienneté	p 07
2.2.3 - DEFM par niveau de formation	p 07
2.2.4 - DEFM par niveau de qualification	p 08
2.2.5 - DEFM par sexe et âge	p 08
2.2.6 - DEFM cat ABC TH	p 09
2.2.7 - DEFM RSA	p 09
2.2.8 - DEFM ZUS	p 09
3 – Résultats protocole 2008-2014	p 10
II – LE PROTOCOLE 2015/2019	p 13
Références juridiques	p 13
Préambule	p 15
1 – Orientations	p 16
1-1 Orientation 1 : Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l’emploi via un référent unique de parcours dans une approche globale de la personne	p 17
1-2 Orientation 2 : Mobilisation renforcée des employeurs et des entreprises dans les parcours d’insertion	p 19
1-3 Orientation 3 : Ingénierie de parcours, coordination, animation de l’offre d’insertion	p 20
2 – Le territoire	p 21
3 – Public cible	p 21
3-1 Critères d’entrée	p 21
3-2 Objectifs quantitatifs	p 22
3-3 Objectifs qualitatifs	p 22
4 – Durée du protocole et période de révision	p 22
5 – Les priorités transversales	p 22
6 – Indicateurs de réalisation et de résultats	p 22
6-1 Indicateurs de réalisation	p 22
6-2 Indicateurs de résultats	p 23
7 – Moyens	p 23
8 – Financement	p 23

I – DIAGNOSTIC

Les orientations de ce protocole d'accord s'appuient sur les données recueillies dans la monographie du PLIE des Graves réalisée dans le cadre de l'évaluation régionale des PLIE d'Aquitaine mise en œuvre par le cabinet Amnyos en décembre 2013 et d'autre part sur les données Fournies par la Direction régionale de Pôle Emploi pour la période 2012/2014.

Elles tiennent compte des données concernant les participants en parcours au 08/07/2014 sur la base d'une extraction ABC et de la consolidation Alliance Ville Emploi 2013.

1-Tissu économique et offres d'emploi du territoire

1.1 - Tissu économique

Le territoire compte 5652 établissements au 31/12/2011 (source INSEE).

Commerce, transports et services divers représentent 64.3 % sur Bègles et 56,1 % sur la communauté de Communes de Montesquieu.

Il apparaît que 4 secteurs d'activité caractérisent plus particulièrement ce territoire :

- Transport et entreposage
- Activités scientifiques et techniques
- Construction
- Commerce

La ville de Bègles structure son développement économique autour de grands projets économiques locaux :

- 1) « Parc de l'économie créative » et « terres neuves la tribu » :
Le parc attire depuis fin 2002 des entreprises évoluant dans le secteur du tertiaire supérieur, culturel et audiovisuel, les dernières implantations en date sont ECLA, un certain regard, ramdam, fabrique atelier, l'agence place, 4 design, la brasserie le 59, Philippe Pezau architecte, RAMA (réseau aquitain des musiques actuelles), restaurant « le Fellini ».
- 2) Le Parc de l'Intelligence Environnementale :
La Ville de Bègles est en train d'achever ses négociations avec le propriétaire, ESSO REP, pour reprendre la gestion de cette friche immobilière nichée au cœur d'un parc de 4,5 hectares.
- 3) Extension de la zone commerciale Rives d'Arcins : les arches de l'Estey :
Le promoteur du projet, SEGECE, a été autorisé, début 2007, à engager la réalisation de 13 500 m² de locaux commerciaux.
- 4) Développement des berges de Garonne et renforcement de l'offre immobilière de bureaux : le projet Blériot :
Création de 6000 m² de bureaux et de 1000 m² de surfaces commerciales, accueil d'environ 300 nouveaux emplois.
- 5) Hourcade :
COREP et la Ville de Bègles ont obtenu l'accord de RFF pour l'achat de la partie Nord de Hourcade : COREP, pour réaliser une unité de production et de stockage, la Ville pour réaliser un parc urbain le long de l'estey et en face du quartier du Paty, en cours de rénovation.
- 6) EURATLANTIQUE :
Les villes de Bègles, de Bordeaux et de Floirac, sous l'égide de la CUB, ont décidé de travailler ensemble à l'avenir des quartiers de l'aire d'influence de la gare de Bordeaux, qui sera desservie par la LGV en 2016 vers Nord, et en 2020 vers le Sud.

La Communauté de Communes de Montesquieu, pour soutenir la dynamique d'un territoire naturellement attractif, aide les entreprises à s'installer, accompagne les porteurs de projets, encourage l'innovation. Dans un contexte de crise, cette vitalité économique est aussi un excellent levier pour l'emploi et profite à tous.

Depuis sa création la Communauté de Communes de Montesquieu ne cesse d'œuvrer à la création et la gestion des zones d'activités économiques afin d'accompagner au mieux les entreprises dans leur installation. Le territoire, en forte expansion, accueille des secteurs d'activités diversifiés :

- Services aux entreprises,
- Sous-traitance industrielle,
- BTP, TIC,
- Artisanat et commerce,
- Biotechnologie et santé,
- Vitiviniculture,
- Eco technologies,
- Tourisme.

Les entreprises implantées sur le territoire sont réparties sur treize zones d'activité, dont la Technopole Bordeaux Montesquieu et une pépinière d'entreprises.

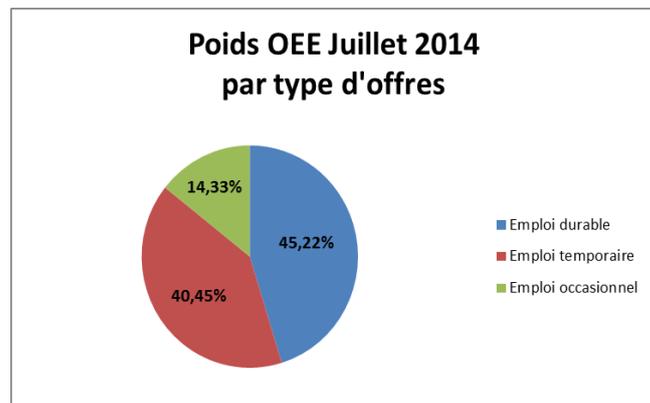
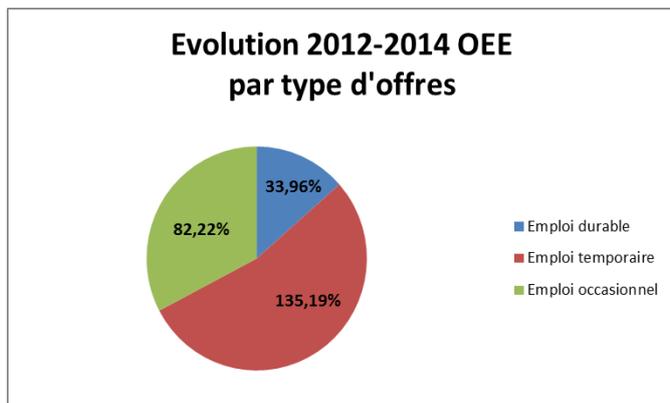
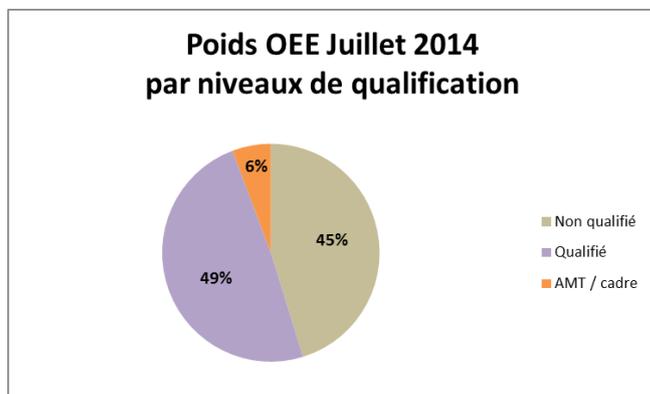
La répartition des activités est plutôt équilibrée avec plusieurs moteurs possibles de développement.

La ville de Bègles dispose d'une stratégie de développement économique structurée autour d'importants projets susceptibles d'être porteurs d'emploi.

La Communauté de Communes de Montesquieu est fortement engagée dans une dynamique de soutien des porteurs de projets.

1.2 - Offres enregistrées 2012/2014

Au global, tous types d'offres confondus, elles progressent de 87 %



Le poids de l'offre non qualifié en juillet 2014 est de 45 %.

Le poids de l'offre durable est de 45 %.

On note une évolution de 154 % des offres non qualifiées entre 2012 et 2014.

On note une évolution de 135 % de l'offre d'emploi temporaire alors que l'offre d'emploi durable ne progresse que **34 %**.

2 - Démographie, Demande d'emploi

2.1 - Démographie

Le territoire d'intervention du PLIE des Graves a connu une **croissance démographique** globale au cours de la dernière période intercensitaire importante, supérieure en moyenne à ce que l'on observe au niveau régional (+11%). Cette évolution a été particulièrement importante sur la Communauté de communes de Montesquieu.

Les données INSEE 2011 confirment l'évolution de la population pour les 2 territoires, Bègles passant à 25119 et la Communauté de Communes de Montesquieu à 37668.

La part de **foyers fiscaux non-imposables** se révèle globalement plus faible que les moyennes régionales et nationales, avec d'importantes différences entre les communes couvertes par le PLIE.

Les données INSEE 2011 démontre que la part des foyers non imposable a légèrement diminué pour la CCM passant à 33% et pour Bègles à 41% mais avec un écart restant important entre les 2 territoires.

Sur Bègles cette part représente 41.3 %

Sur la CCM cette part représente 33.1 %

Familles monoparentales :

Sur Bègles cette part représente 19.9 %

Sur la CCM cette part représente 10.7 %

2.2 - Demande d'emploi

La demande d'emploi locale se caractérise par une demande d'emploi de longue durée proportionnellement plus importante qu'au niveau régional, une part de la DEFM de catégorie A parmi les catégories ABC inférieure, ceci traduit le fait qu'une partie des demandeurs d'emploi exercent une activité à temps partiel ou très partiel, ce qui nécessite pour le PLIE, la mise en œuvre de modalités spécifiques pour les conduire à l'emploi durable.

Les données Pôle Emploi 2012/2014 démontrent une progression des catégories B (29%) et C (14%) qui confirment une progression des travailleurs à temps partiel.

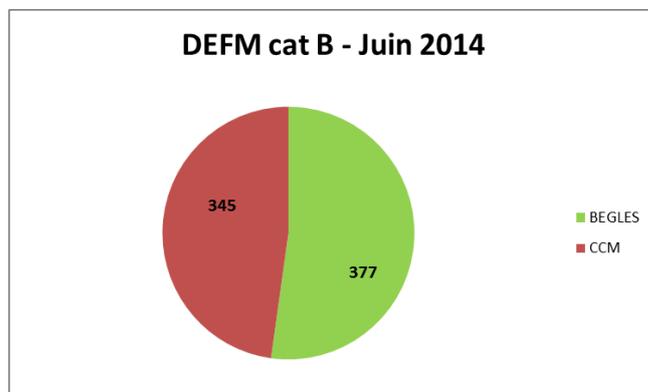
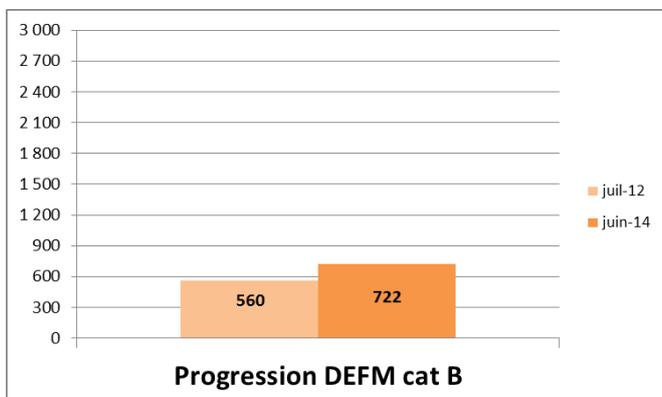
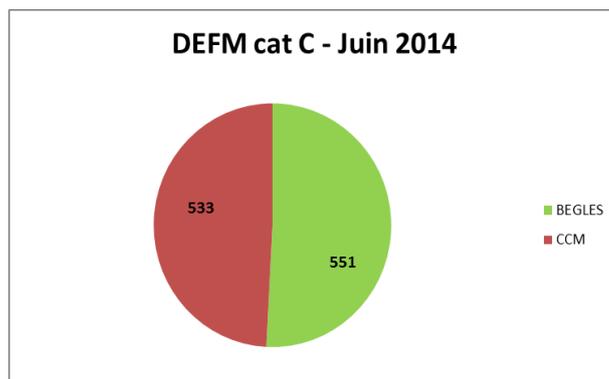
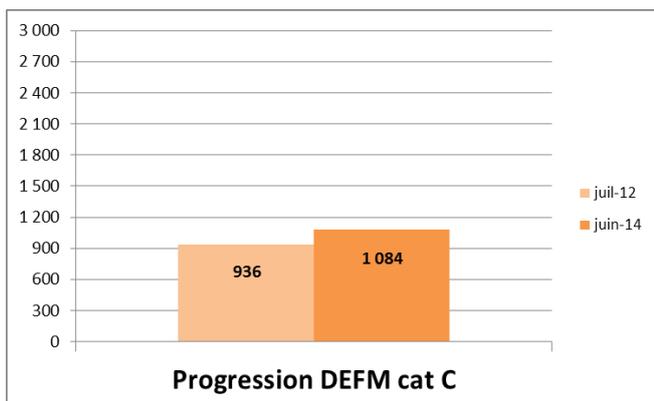
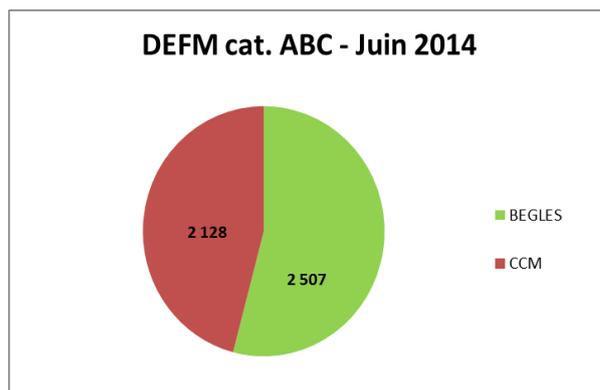
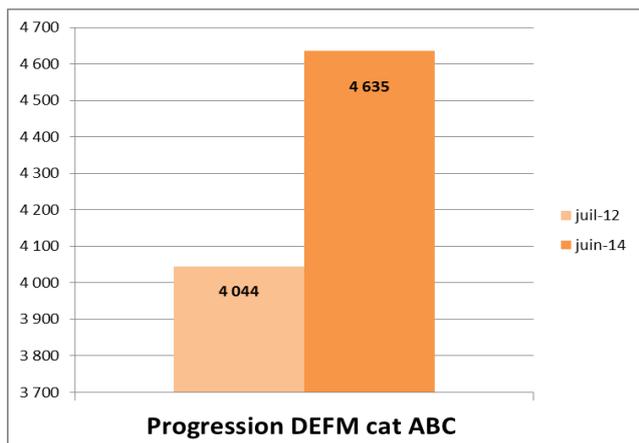
Périmètre	DEFM cat ABC au 31/12/2011	DELD cat ABC au 31/12/2011	DEFM cat A au 31/12/2011	Evolution DEFM cat A 2008-2011
PLIE	4058	1519 (37%)	2538 (62,5%)	30%
Zone emploi Bordeaux	61 443	21 298 (34,6%)	40 705 (66,2%)	34%

Source : INSEE – base-CC-chomage-T3-2012 – Traitement Amnyos

Source : Services statistiques, Etudes, Evaluations et Investigations Pôle Emploi

2.2.1 - DEFM cat ABC /évolution 2012-2014

Une évolution de 15 % de la DEFM cat ABC entre 2012 et 2014.



Focus DE Sur Bègles :

En juin 2014 la DEFM Cat. ABC est égale à 2507 soit 54 % de la demande totale du territoire.

La catégorie A représente 56 %.

DEFM par ancienneté Bègles : 39 % sont DELD.

DEFM par niveaux de formation Bègles : 52 % ont un niveau infra bac ou peu de niveau.

DEFM par niveau de qualification Bègles : 29 % sont non qualifié.

DEFM par statut Bègles : 75 % des BRSA du territoire inscrit résident sur Bègles.

Focus DE sur la communauté de communes de Montesquieu :

En juin 2014 la DEFM Cat. ABC est égale à 2128 soit 46% de la demande totale du territoire.

La catégorie A représente 44 %.

DEFM par ancienneté CCM : 40 %.

DEFM par niveaux de formation CCM : 49 % ont un niveau infra bac ou peu de niveau.

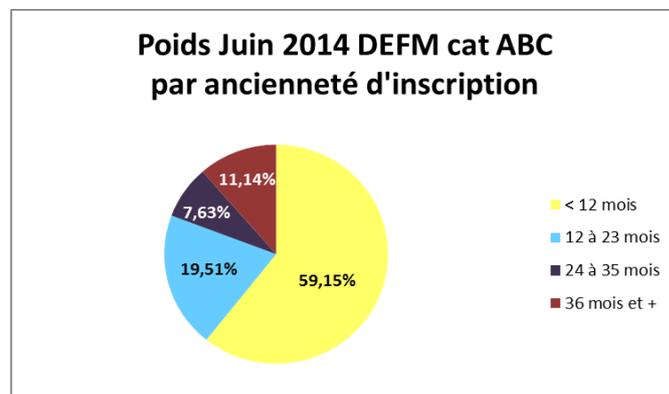
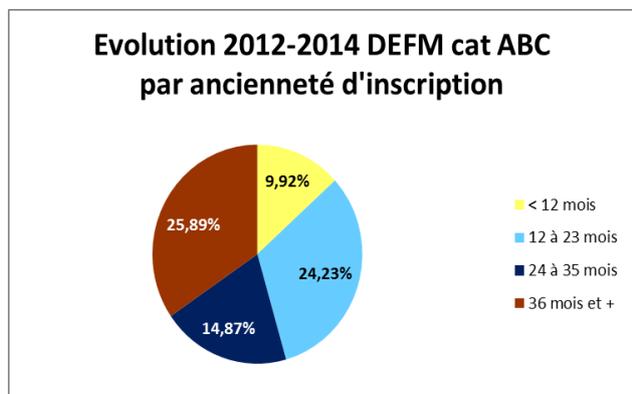
DEFM par niveau de qualification CCM : 19 % sont non qualifié.

DEFM par statut CCM : 25 % des BRSA du territoire inscrit résident sur CCM.

2.2.2 - DEFM par ancienneté

Une évolution d'environ 22 % du chômage de longue durée entre 2012 et 2014 représentant un poids total pour le territoire de 38 % en juin 2014.

L'étude Amnyos indique que la demande d'emploi de longue durée du PLIE des Graves est proportionnellement plus importante qu'au niveau régional et que par ailleurs elle est de 34.6 % sur la zone d'emploi de Bordeaux alors qu'elle était à 37% sur le périmètre du PLIE.

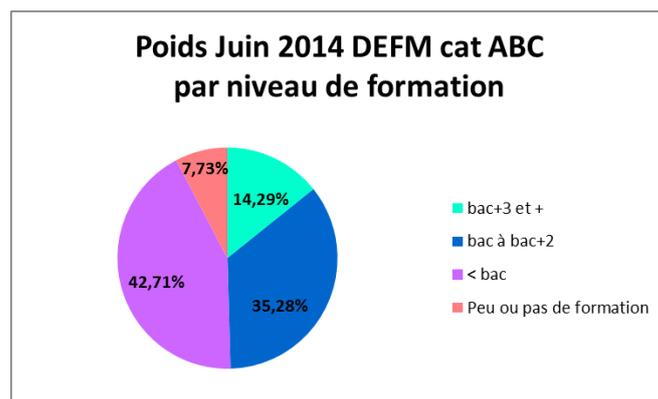
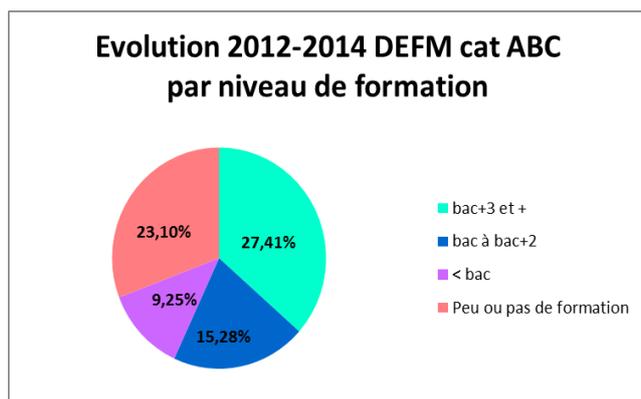


Les données fournies par Pôle Emploi à juillet 2014 pour les demandeurs d'emploi de longue durée du périmètre du PLIE indiquent :

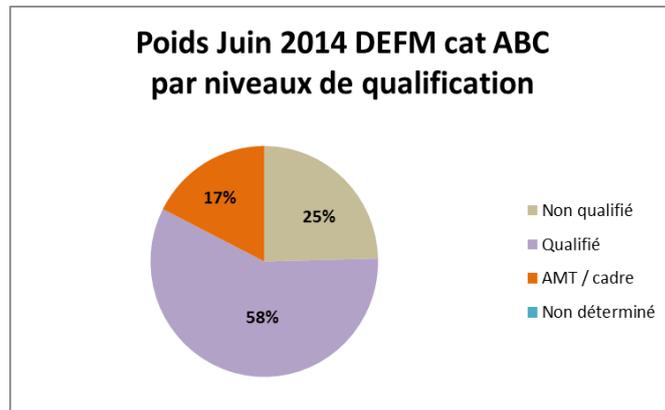
- Ils sont 1881 soit 38% de la population totale toutes catégories confondues dont 980 en catégorie A soit 33 % de la DE totale.
- Les femmes représentent 54 %.
- Les jeunes sont 6.8 %.
- Les TH sont 11.3 %.
- Les RSA sont 14.6 % ; si on ajoute les bénéficiaires de l'ASS , ces 2 groupes représentent 36 % de la DEFM ABC DELD.
- Les séniors sont 32 % et c'est la catégorie qui évolue le plus annuellement.
- C'est la catégorie C qui évolue le plus annuellement.
- Les niveaux infra 4 représentent 54 %, l'évolution annuelle de DE étant la plus marquée chez les niveaux I et II.
- Les employés et ouvriers qualifiés représentent 58.6 % de la DE.
- Les employés et ouvriers non qualifiés représentent 24.3 % de la demande.
- Les 5 premiers métiers recherchés sont :
Assistance auprès d'enfants ;
Services domestiques ;
Nettoyage de locaux ;
Secrétariat ;
Magasinage.

2.2.3 - DEFM par niveau de formation

Une évolution de 32 % des DE infra bac ou ayant peu de formation représentant un poids total pour le territoire de 51 % en juin 2014.

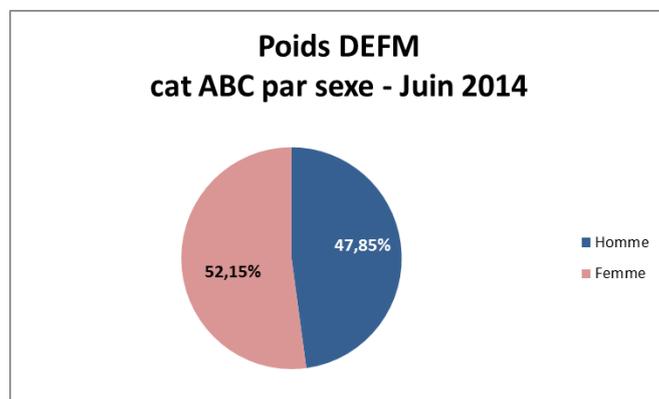
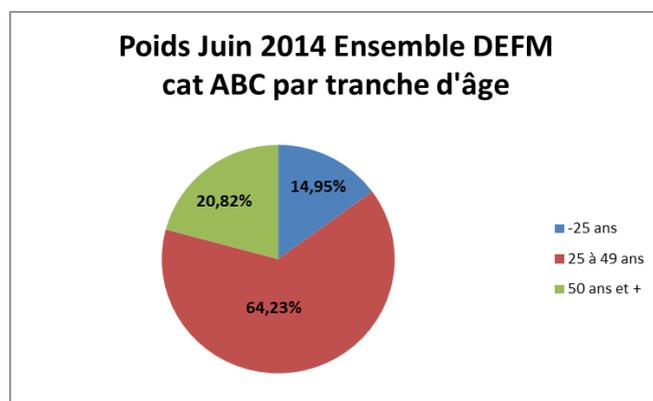
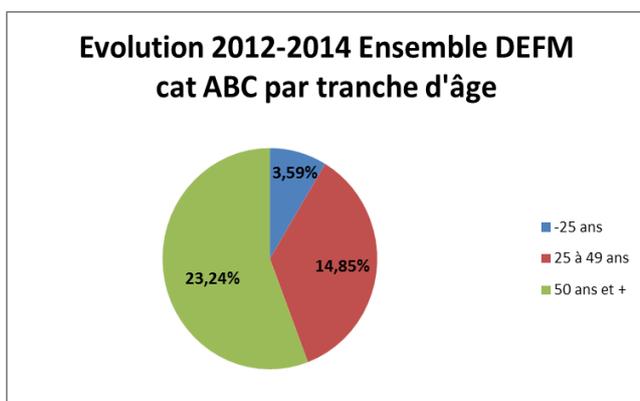


2.2.4 - DEFM par niveau de qualification



Une évolution de 12 % des DE non qualifié représentant un poids total pour le territoire de 25 % en juin 2014.

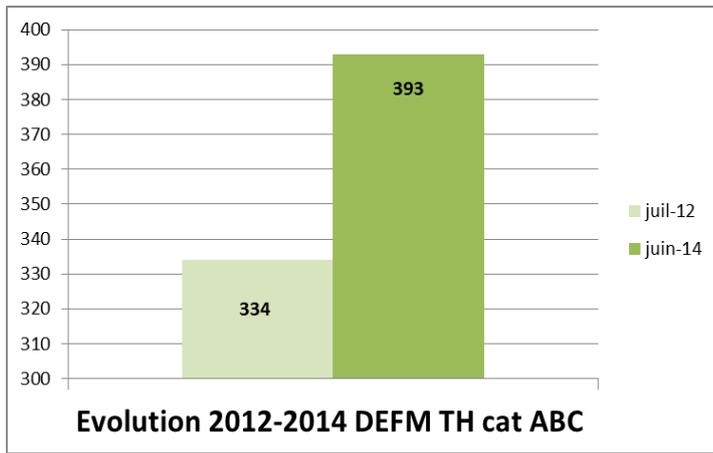
2.2.5 - DEFM par sexe et âge



Un poids plus important des femmes avec 52 %
 Une progression de 24 % des 50 ans et plus entre 2012 et 2014
 Un poids de 21 % des 50 et plus

1456 jeunes dont 899 Bègles et 557 CCM ont été suivis par la mission locale en 2013.
 777 étaient inscrits à Pôle Emploi en décembre 2013 soit 53 %
 Parmi eux 122 ont été accompagnés dans le PLIE et 50% des sorties concernaient un emploi durable.

2.2.6 - DEFM cat ABC TH



Une évolution de 18 % entre 2012 et 2014

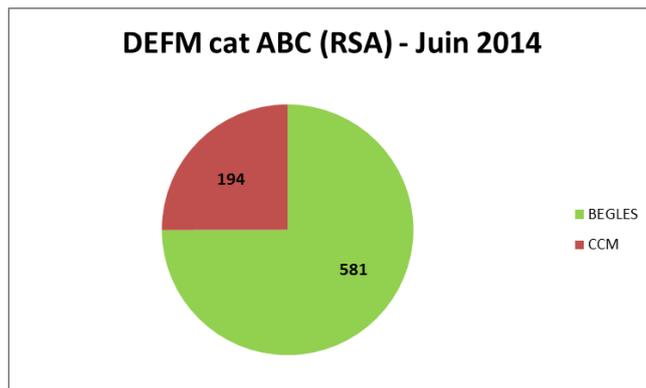
Un poids de 8 % de la DEFM TH cat ABC

2.2.7 - DEFM RSA

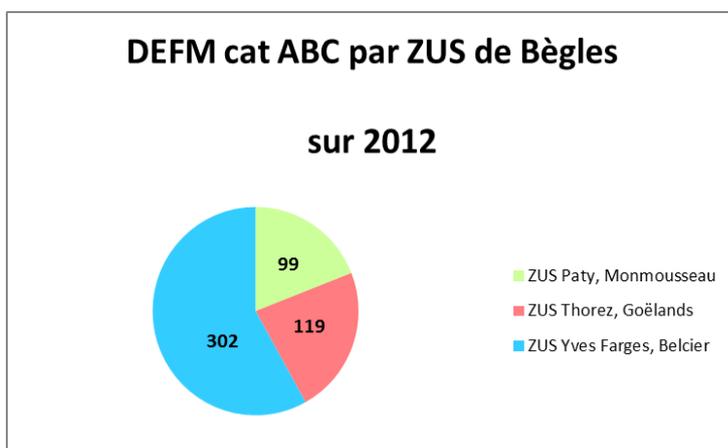
Une augmentation de 19 % du nombre de BRSA inscrits à PE entre 2012 et 2014 représentant un poids total pour le territoire de 17% en juin 2014.

Une augmentation des BRSA Socle entre 2012 et 2014 de 11%.

Une concentration des allocataires du RSA sur la ville de Bègles (en raison notamment de la présence d'habitat social).



2.2.8 - DEFM ZUS



Un poids de 23 % sur la DEFM ABC de Bègles.

3 – Résultats Protocole 2008/2014

Le protocole fixait 2064 participants à accompagner pour la période 2008/2014.

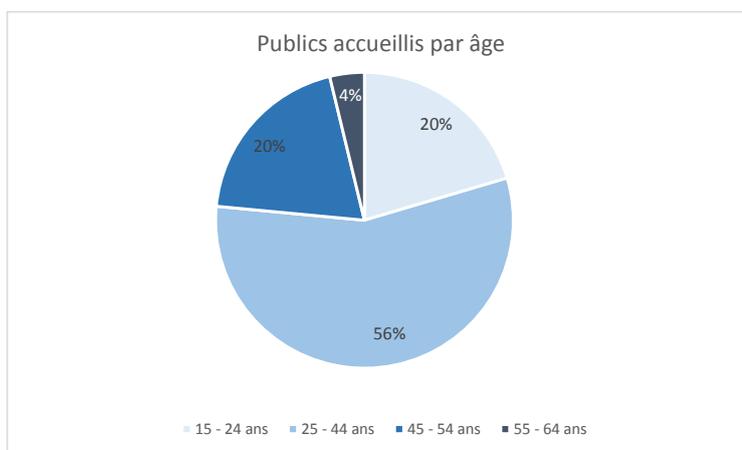
Caractéristiques du PLIE sur la Période 2008/2012/2013/2014 :

- Le protocole fixait 2064 participants à accompagner pour la période 2008/2014.
- Sur l'ensemble de la période, le PLIE a atteint ses objectifs en accueillant 2022 participants dont 1674 nouveaux.
- 464 participants étaient en reprise au 01/01/2014.

Le public accueilli de 2008 à 2012 (Etude Amnyos) se compose majoritairement de femmes qui représentent 57% des participants du PLIE sur la période étudiée.

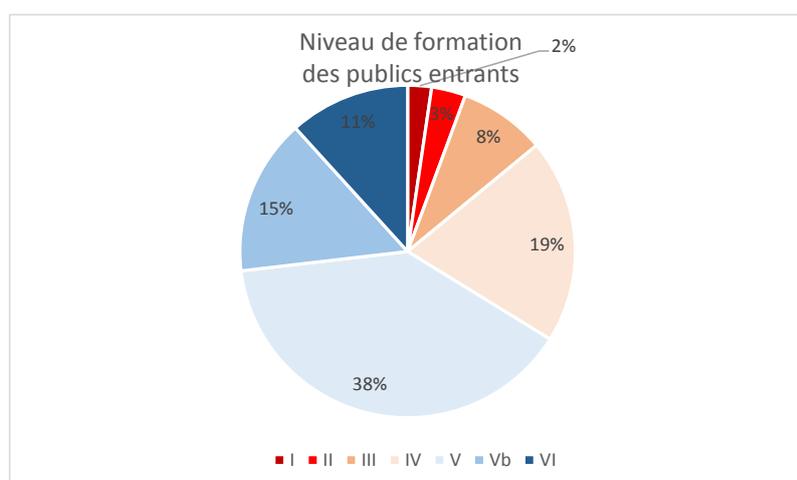
Age :

- Les moins de 25 ans représentent 20% des publics accompagnés
- 56% des publics suivis par le PLIE ont entre 25 et 44 ans ;
- Les participants âgés de 45 ans et plus recouvrent 24% des publics accueillis au cours de la période.



Niveaux :

- La part des participants de niveau IV et plus (32%) est supérieure de 9 points aux moyennes régionales et nationales (23%)
- La part des participants de niveau V (38%) est également supérieure aux moyennes régionale et nationale (30% en Aquitaine, 33% en France)
- La part de niveau infra V (26%) se révèle, inférieure aux moyennes nationales et régionales (32% en région, 37% à l'échelon national).



Source : fichier Analyse Flux entrées/sorties PLIE des Graves– Traitement Amnyos octobre 2013

Les sorties du PLIE entre 2008 et 2012 :

Si l'on se concentre exclusivement sur les sorties et leur ventilation par catégorie, il apparaît que **le taux de sortie positive** (c'est-à-dire la part des sorties positives parmi l'ensemble des sorties) **sur la période 2008-2012, est de 49,8%** dont :

- **47,4% de sortie suite à accès à un emploi durable**
- **2,4% de sorties suite à accès à une qualification.**

Ces valeurs se révèlent légèrement supérieures à celles enregistrées au niveau régional (49%) et très largement supérieur à celles observées au niveau national (42%).

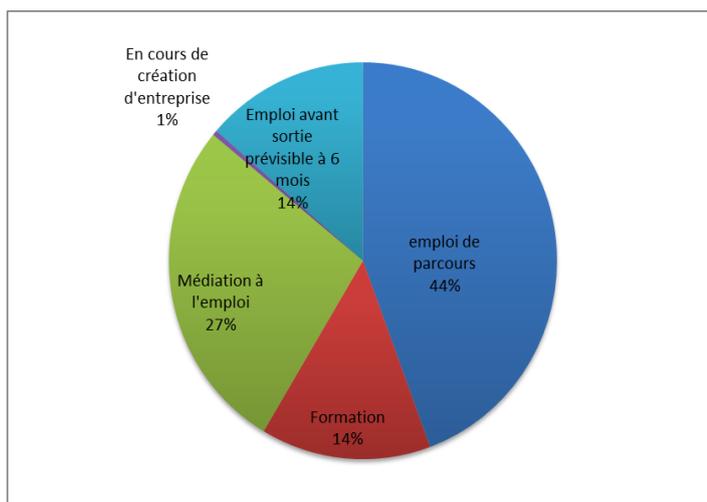
Le PLIE remplit donc, à ce stade, l'objectif global assigné au PLIE visant à atteindre le taux de 50% de sorties positives à l'issue d'un parcours PLIE.

Il est à noter, cependant, que les sorties vers formation qualifiante (dont l'objectif de résultat national pour les PLIE était fixés à 8%) n'est pas atteint, les participants accompagnés dans le cadre du PLIE privilégiant l'accès à l'emploi selon le PLIE.

Les parcours proposés entre 2005 et 2012 :

Sur la base de la consolidation réalisée en 2012 par le PLIE des Graves dans la perspective de la consolidation nationale réalisée par AVE, il apparaît que le PLIE a mobilisé 1467 étapes de parcours à destination des participants, soit une moyenne de près de 2,6 étapes par participant au cours de l'année 2012 contre 2,3 étapes en moyenne constaté au niveau national (cf. consolidation AVE).

La répartition des étapes s'est organisée de la manière suivante :



Source : consolidation PLIE des Graves- 2012 – Traitement Amnyos

Les étapes de parcours en 2013 :

Sur la base de la consolidation réalisée en 2013 par le PLIE des Graves dans la perspective de la consolidation nationale réalisée par AVE, il apparaît que le PLIE a mobilisé 1760 étapes de parcours à destination des participants, soit une moyenne de près de 2,7 étapes par participant au cours de l'année 2013).

Les durées de parcours en 2013 :

- Elles s'élèvent à 22.74 mois tout type de sortie confondue.
- L'écart entre les sorties positives et les autres sorties est égale à 1 mois.
- Des durées de parcours en moyenne plus longues pour les DELD.
- Des durées de parcours de moins de 19.43 mois en moyenne pour les jeunes de moins de 26 ans.

Le taux de sortie positive en 2013 :

42.56 % au global dont 2 % en formation.

Résultats atteints au 31/12/2013 cumulés depuis le 01/01/2008 :

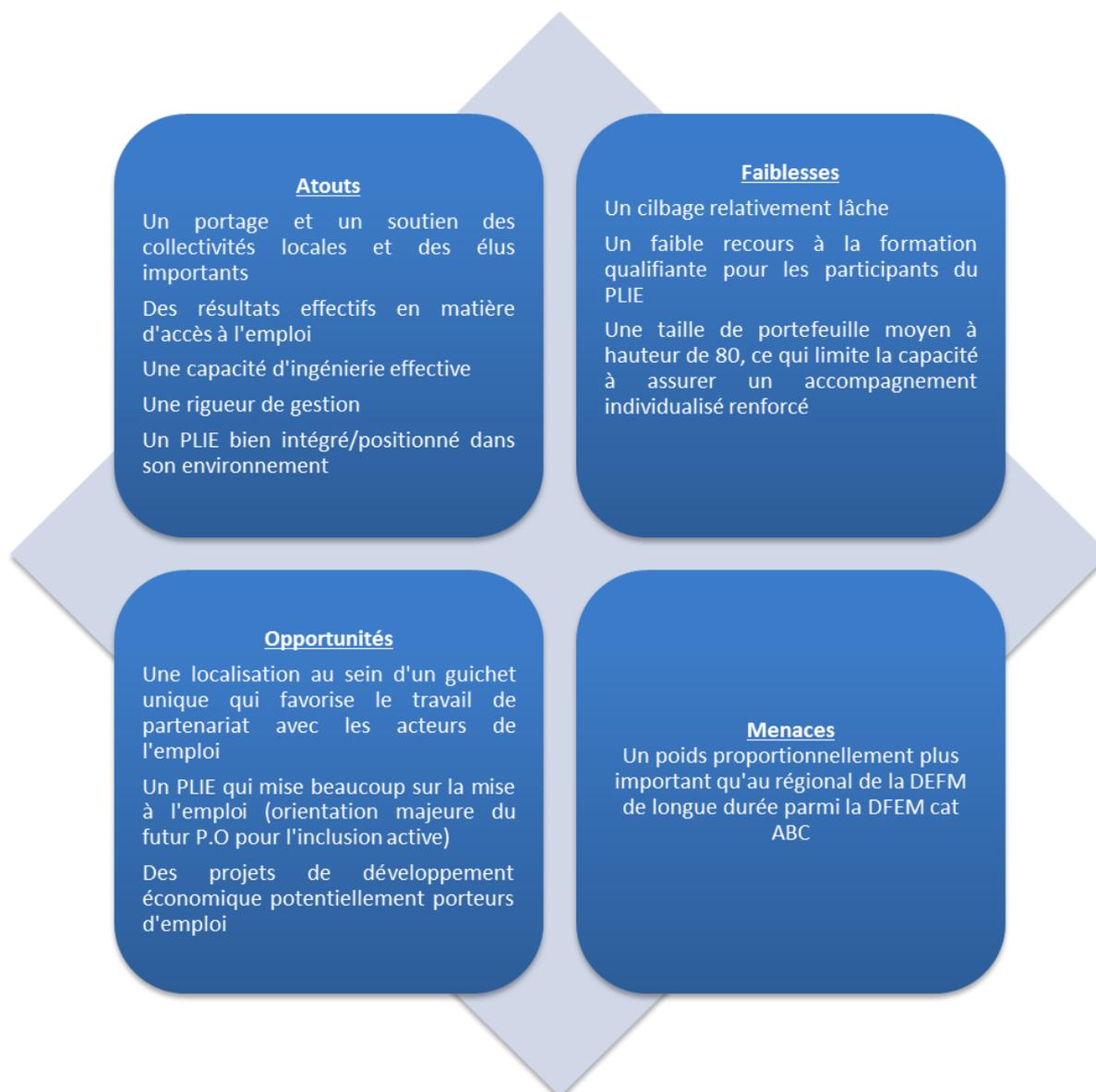
- 348 participants en reprise au 01/01/2008
- 1674 nouveaux participants intégrés.
- Sur la période, c'est déjà donc 2022 participants accompagnés.
- 464 participants étaient en reprise au 01/01/2014.

Situation au 08/07/2014 :

428 participants PLIE sont accompagnés au 08/07/2014 :

- 49% sont DELD
- Les 45 ans et plus représentent 28%
- Les niveaux égal ou inférieur au niveau 5 représentent 67 %
- Les bénéficiaires RSA représentent 32%
- Les jeunes de 16 à 25 ans représentent 16 %

Conclusions de l'évaluation du PLIE des Graves sur la période 2008/2012 :



Références juridiques

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions modifiée,

Vu le règlement CE 1784/1999 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 1999 relatif au Fond Social Européen,

Vu la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 relative au développement des PLIE et son additif numéro 1 en date d'avril 2004,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2002-633 du premier ministre du 26 avril 2002 instituant une commission interministérielles de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens, modifié par le décret n°2003-1088 du 18 novembre 2003,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu la loi n° 2008-18 du 5 novembre 2008, relative aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion,

Vu l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 relative aux modalités de financement de l'activité des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires,

Vu l'instruction DGEFP 2009-34 du 27 juillet 2009 relative aux contrôle de service fait des opérations mises en œuvre par voie de marché public et cofinancées par le Fonds Social Européen,

Vu l'instruction 2012-11 du 29 juin 2012 relative aux modalités de contrôle de service fait des dépenses déclarées au titre d'opérations subventionnées dans le cadre des programmes du Fond Social Européen et son additif portant sur les règles d'échantillonnage des dépenses et/ou des participants ,

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Social Européen de développement régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de Cohésion, au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social, Européen, au Fonds de Cohésion, au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du conseil,

Vu le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du Conseil,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la réforme de l'insertion par l'activité économique et le décret n°2014-197 du 21 février 2014,

Vu le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la commission du 3 mars 2014 complétant le règlement(UE) n° 1303/2013 du parlement européen et du conseil portant dispositions communes relatives au Fonds Social Européen de développement régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de Cohésion, au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social, Européen, au Fonds de Cohésion, au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche,

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020 adopté par la Commission européenne par la décision C(2014) du 10 octobre 2014,

Vu les instructions relatives aux modalités de financement des PLIE au titre du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020, et les règlements et supports de gestion y afférent et à venir,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Général de Gironde du 11 Février 2013 relative à la convention de mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA,

Vu la délibération n°2014-61CG du 31 octobre 2014 approuvant le Pacte Territorial d'Insertion 2014-2017 et le Programme Départemental d'Insertion 2014-2020,

Vu la validation du comité de pilotage du PLIE des Graves du 04 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'A.DE.L.E association support du PLIE en date du 28 novembre 2014,

Vu l'évaluation du PLIE mis en œuvre pour la période 2008/2012 par le cabinet AMNYOS réalisée dans le cadre d'une évaluation régionale des PLIE d'Aquitaine commanditée par la DIRECCTE,

Vu les données communiquées par Pôle Emploi sur la période 2012/2014,

Vu l'offre de service de Pôle Emploi sur le territoire du PLIE,

Vu la convention cadre entre le Conseil Régional d'Aquitaine et l'URPA,

Vu la mise en place des Services Publics de l'Emploi de Proximité (SPEP),

Préambule

Face à la nécessité de ramener vers l'emploi durable une partie des habitants de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Compte tenu des résultats de l'évaluation du PLIE des Graves sur la période 2008/2013, et la demande d'emploi du territoire,

La Commune de Bègles et la Communauté de Communes de Montesquieu décident de proposer un nouveau Protocole d'Accord pour la période 2015-2019 en adaptant les moyens d'action au plan de financement de cette nouvelle programmation.

Le dispositif PLIE va permettre :

- D'accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre d'un parcours intégré d'accès à l'emploi et d'améliorer la couverture de l'offre d'insertion tant sur Bègles que sur la Communauté de Communes ;
- D'accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi ; de renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs, en favorisant la mise en situation professionnelle et en activant si nécessaire l'offre de formation ;
- De coordonner et d'animer l'offre d'insertion du territoire pour favoriser l'accès à un emploi durable.

Les considérants ci-après :

Les collectivités, Bègles et la Communauté de Communes de Montesquieu,

Le Conseil Général de la Gironde,

L'État,

Le Conseil régional d'Aquitaine,

s'engagent à soutenir au plan financier et opérationnel la mise en œuvre des orientations définies et l'atteinte des indicateurs définis dans le présent protocole pour la période 2015/2019.

Le partenariat avec le Conseil Général

Le Conseil Général de la Gironde et le PLIE des Graves réaffirment leur volonté commune de se mobiliser pour lutter contre l'exclusion et favoriser le retour à l'emploi durable des publics les plus en difficulté et ainsi contribuer à en assurer leur inclusion sociale.

Dans le cadre du présent protocole d'accord, le Département et le PLIE des Graves conviennent de s'engager sur des objectifs partagés en renforçant leur partenariat sur les volets stratégiques, opérationnels et techniques, en articulation avec la convention d'orientation et le Programme Territorial d'Insertion et au profit des bénéficiaires du RSA et des publics qui risquent de basculer dans ce dispositif (Jeunes, personnes en ASS).

Le partenariat avec l'ÉTAT et le Service Public de l'Emploi

Les services déconcentrés de l'État s'engagent à mobiliser leurs outils et prestations de droit commun selon leurs compétences respectives afin de favoriser le retour à l'emploi des participants du P.L.I.E. des Graves.

L'ÉTAT, Pôle Emploi et la Mission Locale des Graves s'engagent à :

- Participer au Comité de Pilotage du P.L.I.E. ;
- Aux commissions de validations des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours ;
- Mobiliser leurs outils de droit commun pour les participants du PLIE des Graves en s'assurant que ces derniers disposent sinon d'un égal accès aux mesures et prestations, d'un régime d'accès prioritaire, jugé nécessaire au regard de leur difficulté d'accès ou de retour à l'emploi ;
- Favoriser l'accès des participants du PLIE aux dispositifs de Lutte contre la discrimination et ceux en faveur de l'égalité des chances ;
- Favoriser la mise en cohérence de leur plan d'action respectif, de sorte que le PLIE puisse pleinement affirmer sa plus-value et sa complémentarité ;
- Assurer l'orientation, la volumétrie de prescription du public en recherche d'emploi susceptible de bénéficier de l'accompagnement du P.L.I.E. des Graves et permettant d'atteindre les objectifs quantitatifs définis dans le présent protocole ;
- Associer le PLIE au Service Public de l'Emploi de Proximité.

Le partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine

Il s'appuie sur la nouvelle convention cadre 2015/2019 en cours de signature avec l'URPA. qui définit plusieurs axes de coopération :

- Le lien aux acteurs économiques de proximité ;
- La mise en œuvre et la coordination territorialisée des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- L'orientation et la formation professionnelle
- L'accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle et à l'emploi ;

Le Conseil régional d'Aquitaine n'étant pas signataire des protocoles d'accord avec chacun des PLIE, cette convention cadre constitue le socle partenarial global annexé à chaque protocole d'accord de chaque PLIE

1- Orientations

Au vu de la demande d'emploi du territoire :

- 4635 DE en juillet 2014
- 38 % de demandeurs d'emploi de longue durée
- 51% de DE de bas niveau de formation,
- 17 % de BRSA
- 23 % de DE ABC résidant en quartiers ZUS
- 36 % de minimas sociaux parmi les DELD ABC
- Une certaine précarité sociale

Au vu du dynamisme économique local et des offres publiées sur le territoire :

- Une répartition des activités plutôt équilibrée avec plusieurs moteurs possibles de développement dans les domaines suivants : Transport et entreposage, Activités scientifiques et techniques, construction Commerce
- D'importants projets susceptibles d'être porteurs d'emploi sur Bègles dans le champ de l'économie créative, du commerce, de la construction.
- Des offres publiées en provenance des établissements situés sur le territoire notamment dans le champs des services à la personne et aux collectivités, du commerce et de l'hôtellerie-restauration
- Une dynamique de soutien des porteurs de projets sur la CCM.

Au vu des 5 premiers métiers recherchés par les DELD :

- Assistance auprès d'enfants ;
- Services domestiques ;
- Nettoyage de locaux ;
- Secrétariat ;
- Magasinage

Au vu de l'évaluation du précédent protocole :

- Taux d'accès à l'emploi durable (47.3 %) qui témoigne de l'efficacité et de la plus-value de l'accompagnement renforcé,
- Forte mobilisation des étapes « mises à l'emploi,
- De la capacité d'ingénierie du PLIE,
- De la bonne intégration du PLIE dans le partenariat conforté par sa situation au BT Emploi, guichet unique regroupant notamment la mission locale des Graves, le club d'entreprises, une association intermédiaire et à terme Pôle Emploi,

Au vu de l'ensemble des données précédentes, les collectivités support du PLIE, avec ses partenaires souhaitent fixer 3 orientations prioritaires:

- L'accompagnement renforcé des participants pour favoriser l'accès du plus grand nombre à l'emploi durable en privilégiant les actions de mises en situation professionnelle et en développant des modalités semi collectives d'accompagnement pour dynamiser la recherche d'emploi des participants en leur permettant de sortir de leur isolement .
- La mobilisation des employeurs du territoire pour renforcer la qualité, l'efficacité et la sécurisation des parcours des parcours et la prospection ciblée d'offres d'emploi en adéquation avec les métiers recherchés en dynamisant le réseau des acteurs économiques locaux, services actions économiques locaux des collectivités, clubs d'entreprises du territoire, chambres consulaires et les OPCA.
- La coordination et l'animation de l'offre d'insertion du territoire pour renforcer la cohérence des parcours et favoriser l'ingénierie de projets et la co-construction d'actions innovantes et structurantes pour le territoire en adéquation avec les besoins des participants et des acteurs économiques, sociaux et institutionnels du territoire.

1.1 – Orientation 1 : Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi via un référent unique de parcours dans une approche globale de la personne

Objectifs :

- Favoriser l'accès à un emploi durable,
- Maintenir un nombre raisonnable de participants en file active par référent pour préserver la qualité de l'accompagnement renforcé,
- Assurer la continuité et la dynamisation des parcours,
- Lever les freins professionnels et sociaux à l'emploi,

Contenu :

Un Accompagnement individuel et renforcé sera mis en œuvre pour chaque participant par un référent unique de parcours.

Ce référent unique de parcours établit un bilan global de la situation du participant : emplois recherchés, formation, expériences professionnelles, difficultés rencontrées. Il co-construit avec le participant son parcours en mobilisant les étapes de parcours adéquates. Il veille au bon déroulement de chaque étape et à l'enchaînement vers l'étape suivante et il positionne les participants sur les offres d'emploi des chargés de relations entreprises du PLIE et des partenaires.

Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à un emploi durable ou à une formation longue qualifiante en proposant des étapes de parcours adaptées à la situation des participants.

Cet accompagnement est proposé sur une durée illimitée avec un point de situation à 24 mois.

Cet accompagnement permettra de sécuriser le maintien en emploi grâce à la préparation de l'intégration en entreprise et au suivi après la prise de poste pendant les 6 premiers mois en lien avec les chargés de relations entreprises.

Cet accompagnement mobilisera l'ensemble des acteurs compétents pour la résolution des problématiques périphériques à l'emploi rencontrées par le participant notamment dans les champs sociaux et de la santé.

Cet accompagnement mobilisera l'ensemble des acteurs compétents dans le champ de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique pour chaque étape de parcours mobilisée.

Cet accompagnement individualisé et renforcé aura pour objet la mobilisation d'actions :

- à visée de dynamisation des parcours telles que des ateliers bilans, projets, Techniques de Recherche d'Emploi et actions de remobilisation professionnelles ;
- visant à élever le niveau des compétences notamment dans le domaine des Savoir Être ;
- visant à élever le niveau des compétences notamment dans le domaine des savoirs de base ;
- visant à élever le niveau de formation et de qualification ;
- visant à lever les freins à la mobilité ;
- visant à lever les freins à la garde d'enfants,
- visant la mise en situation de travail dans le cadre d'emplois de parcours en CUI et CDD dans le secteur marchand et non marchand.
- Visant des mises en situation professionnelle dans le cadre d'évaluation en milieu de travail, de contrats courts, à temps partiel ou complet dans le secteur marchand ou non marchand pour favoriser un retour progressif à l'emploi durable en s'appuyant notamment sur les structures d'insertion par l'activité économique locales.

Les référents mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle Emploi, le Conseil Général et le Conseil Régional notamment en matière d'accès aux compétences clefs et de mobilité.

Les référentes pourront s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire du CCAS, de la MDSI, du Centre Social et des services Petite Enfance du territoire pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement, la garde des enfants.

Cet accompagnement pourra combiner des temps d'intervention semi collectifs qui permettront de rompre l'isolement du participant et renforcer sa mobilisation dans le cadre de leur recherche de formation et d'emploi. Des ateliers thématiques leur seront proposés dans le domaine de la découverte de métiers et rencontres avec des employeurs.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion du Conseil Général de la Gironde et de l'offre de service de Pôle Emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Organisation et Moyens :

- Six référents uniques de parcours affectés à temps complet et à 100% de leur temps de travail :
 - Trois référents(es) sur la commune de Bègles,
 - Deux référents(es) sur la communauté de Communes de Montesquieu pour les 26 et plus;
 - Un (e) référent (e) affectée au suivi des jeunes de 16 à 25 ans orientés par la mission locale des 2 territoires ;
- Des espaces collaboratifs numériques à distance
- logiciel ABC Viesion

1.2 – Orientation 2 : Mobilisation renforcée des employeurs et des entreprises dans les parcours d’insertion

Objectifs:

- Accroître le nombre de sorties positives des participants,
- Faciliter l’accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d’opportunités d’emploi,
- Renforcer la coopération avec les acteurs économiques locaux,
- Proposer des emplois adaptés aux compétences des participants,
- Professionnaliser les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du PLIE,

Contenu :

Dans le cadre de cette orientation seront mis en œuvre :

- Des démarches de médiation vers l’emploi visant à travailler conjointement les besoins de l’entreprise et les compétences du futur salarié notamment des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Des coopérations avec les services actions économiques, les clubs d’entreprises du territoire et les OPCA
- Des espaces de rencontres entre employeurs et participants types forum, semaines de l’emploi, cafés recrutement, entretiens conseils, évaluation en milieu de travail ;
- Des clauses sociales dans les marchés de l’État, des collectivités locales et des établissements publics et privés notamment sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d’ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d’offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l’emploi ; la promotion et l’évaluation des clauses d’insertion dans les marchés publics et dans les achats privés ;
- Une professionnalisation des équipes d’intervention sur les méthodes d’Intervention sur l’offre et la Demande
- Des actions favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l’emploi marchand.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d’Insertion du Conseil Général de la Gironde et de l’offre de service de Pôle Emploi sera systématiquement recherchée pour cette mobilisation renforcée des employeurs

Organisation et Moyens :

- 2 chargées de relations entreprises
- 1 chargée de mission clauses d’insertion
- Les services actions économiques des collectivités
- Les clubs d’entreprises du territoire
- Des espaces collaboratifs numériques à distance
- logiciel ABC Viesion

1.3 – Orientation 3 : Ingénierie de parcours, coordination, animation de l'offre d'insertion

Objectifs :

- Favoriser la cohérence des parcours,
- Optimiser la coopération entre les acteurs de l'offre d'insertion et les acteurs économiques,
- Articuler la mise en œuvre du Plan en lien étroit avec le Conseil Général chef de file de l'insertion et les services déconcentrés de l'Etat : Pôle Emploi, Mission locale, Pôle Emploi,
- Développer les compétences et les qualifications des participants
- Appuyer les bénéficiaires sur la mise en œuvre du FSE

Contenu :

Dans le cadre de cette orientation seront mis en œuvre :

- Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion ;
 - Comité de pilotage ;
 - Commission de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours ;
 - Réunion de prospection ciblée ;
 - Comités de suivi des participants en emploi dans les SIAE ;
 - Comités de suivi des relations avec les employeurs
 - Comités de suivi des clauses d'insertion
 - Groupes de travail thématiques.
 - Comités de sélection des prestataires
- Des diagnostics, des études, des outils, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et de modéliser, de capitaliser et d'évaluer des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie d'insertion : Site internet, News letter, Web séries , observatoire des parcours ...
- La professionnalisation des équipes opérationnelles sur les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, de la relation avec les entreprises et la gestion des situations difficiles, mais aussi leur spécialisation sur des thématiques telles que l'Insertion par l'activité économique, les dispositifs illettrisme, compétences clefs et Français Langues Etrangères, santé/handicap, mobilité, garde d'enfants, Lutte contre les discriminations.
- L'ingénierie d'actions permettant de lever les freins à l'emploi : Orientation professionnelle, Techniques de recherche d'emploi, accès aux savoirs de base, mobilisation professionnelle, savoir être professionnel, mobilité, réduction de la fracture numérique, santé, garde d'enfants.
- L'ingénierie de projets permettant de booster l'accès à l'emploi durable : Coaching, Café recrutements, Semaine de l'Emploi ...
- L'ingénierie de projets favorisant la découverte de métiers et l'acquisition des premiers gestes techniques
- Des actions de conseil en évolution professionnelle en lien avec l'offre des Espaces Métier Aquitain.
- Participation à l'élaboration du cahier des charges des opérations, à l'instruction des demandes de subvention et aux visites sur place.
- Elaboration des procédures de suivi de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat.
- L'Administration et contrôle de la base de données participants et appui des référentes et des chargées de relations entreprises à son utilisation ;

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion du Conseil Général de la Gironde et de l'offre de service de Pôle Emploi sera

systématiquement recherchée pour la mise en œuvre des actions pour les participants associant les différents partenaires.

Organisation et Moyens :

- Une équipe d'animation
- Des prestataires externes pour la formation et la professionnalisation des équipes opérationnelles du PLIE et l'organisation d'actions spécifiques de mobilisation des participants et des employeurs
- Des espaces collaboratifs numériques à distance
- logiciel ABC Viesion
- Partenariat AG3PLIE

2- Le territoire

LE PLIE couvrira un territoire urbain et périurbain composé de 14 communes.

Ce périmètre d'intervention recouvre :

- Deux intercommunalités :
 - Bègles appartient à la CUB,
 - les autres communes couvertes par le PLIE sont toutes regroupées au sein de la Communauté de communes de Montesquieu.
- Deux cantons :
 - La Brède
 - Bègles
- Une zone d'emploi (Bordeaux) partiellement
- Un Pôle territorial de solidarité pour Bègles et la CCM
- Deux ALE Bègles et Villenave d'Ornon
- Un quartier politique de la ville : Yves Farge

3- Public cible

3.1 – Critères d'entrée

Les habitants du territoire qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi justifiant au moins d'une des caractéristiques ci-après :

- Demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Seniors à partir de 45 ans ayant des freins à l'emploi ;
- Jeunes orientés par la mission locale des Graves ;
- Minimas sociaux, BRSA, AGEPI (RSA socle majoré) ;
- Demandeurs d'emploi de bas niveaux de formation et de qualification ;
- Demandeurs d'emploi résidant en quartiers politique de la ville entrant et en veille
- Tout demandeur d'emploi qui cumulent des freins sociaux et professionnels notamment isolement, difficultés de mobilité, reprise d'activité à l'issue d'un congé parental ...

Les partenaires du Plan conviennent :

- de prioriser l'intervention de Cap Emploi pour les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.
- que l'expression et la compréhension à l'oral en langue française est un pré requis à l'entrée du PLIE.
- que les personnes sous-main de justice pourront être accompagnées dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de probation de la Gironde.
- que Les jeunes orientés par la mission locale des Graves sont ceux pour lesquels les dispositifs d'accompagnement renforcé ,tels que le CIVIS ,la garantie Jeune ou l'IEJ ne sont pas mobilisables, ceux pour lesquels l'accompagnement pourra durer au-delà des 26 ans , ceux qui ne peuvent pas

s'engager dans un accompagnement renforcé à temps plein; ceux pour lesquels l'intégration dans le PLIE permet de réduire les délais d'entrée dans une cohorte d'accompagnement renforcé et plus généralement, ceux pour lesquels l'offre de service du PLIE en matière de levée des freins s'avère la plus adéquate.

- De prioriser l'accompagnement des habitants des quartiers politiques de la ville, demandeurs d'emploi de longue durée et ayant un niveau de qualification infra IV.

3.2 – Objectifs quantitatifs

Reprise des participants en parcours au 01/01/2015 et intégration moyenne annuelle de 40 nouveaux participants par référente soit 1200 participants sur 5 années de 2015 à 2019.

3.3 – Objectifs qualitatifs

Sorties positives en emploi durable :

- CDD à 6 mois temps complet ou temps partiel choisi
- CDI à 6 mois temps complet ou temps partiel choisi
- Intérim de longue durée sans interruption à 6 mois
- Contrat de professionnalisation à 6 mois
- Contrat d'apprentissage à 6 mois

Sorties positives dynamiques :

- CDDI à 8 mois si 35 heures hors Atelier Chantier d'insertion et associations intermédiaires si contrat supérieur à 12 mois
- CUI/CAE à 12 mois si 35 heures
- CUI/CAE à 24 mois si 20 heures si contrat renouvelé 12 mois
- Formations qualifiantes à 6 mois
- Création d'activité à 6 mois après inscription au RCS

Sorties autres :

- Sorties administratives :
Déménagement/Décès, incarcération + de 3 mois, réorientation vers d'autres mesures, maternité
- Sorties négatives :
Abandons de parcours par le participant (démission)
Sortie prononcée par le PLIE pour non-respect du contrat d'engagement

4- Durée du protocole et période de révision

01/01/2015 au 31/12/2019

Une révision du protocole pourra être envisagée au terme de la première convention de subvention globale.

5- Les priorités transversales

Le PLIE s'engage à mettre toutes les actions nécessaires pour l'application des principes ci-après :

- Développement durable
- Egalité des chances et lutte contre les discriminations
- Egalité entre les hommes et les femmes

6- Indicateurs de réalisation et de résultats

6.1 – Indicateurs de réalisation

- Nombre de participants chômeurs
- Nombre de femmes
- Nombre de participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

6.2 – Indicateurs de résultats

- Nombre de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation
- Nombre de participants en emploi au terme de leur participation
- Nombre de participants en formation ou en études au terme de leur participation
- Nombre de participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Nombre d'actions de coordination et d'animation mises en œuvre

7- Moyens

Plusieurs type d'opérations seront mises en œuvre :

- Animation du PLIE
- Mobilisation des employeurs
- Levée des freins sociaux et professionnels
- Accompagnement renforcé

8- Financement

La programmation financière du PLIE pour la période 2015/2019 fera appel à 50% de FSE et 50% de contreparties publiques.

Le FSE sera sollicité annuellement à hauteur en moyenne de 506833 euros

Les crédits FSE seront gérés par l'organisme intermédiaire AG3PLIE.

Les collectivités

L'engagement financier des deux collectivités, Ville de Bègles Communauté de Communes de Montesquieu sera à la hauteur de leur volonté politique, puisqu'elles s'engagent à assurer la contrepartie aux fonds de l'Union Européenne pour la période 2015-2020.

Elles s'engagent en outre, et à partir de budgets dédiés, à voter annuellement et à assurer le co-financement, avec les fonds de l'Union Européenne du plan d'action du P.L.I.E. des Graves.

Le Conseil général de la Gironde

L'engagement financier du conseil Général sera à la hauteur de sa volonté politique, puisqu'il s'engage à assurer la contrepartie aux fonds de l'Union Européenne, pour la période 2015-2019.

Il s'engage en outre, et à partir de budgets dédiés, à voter annuellement et à assurer le co-financement, avec les fonds de l'Union Européenne, du plan d'action du P.L.I.E. des Graves.

Conseil Régional d'Aquitaine

L'engagement financier du Conseil Régional d'Aquitaine est à la hauteur de sa volonté politique, puisqu'il s'engage à assurer la contrepartie aux fonds de l'Union Européenne pour la période 2015-2019.

Il s'engage en outre, et à partir de budgets dédiés, à voter annuellement et à assurer le co-financement, avec les fonds de l'Union Européenne, du plan d'action du P.L.I.E. des Graves.

Bailleurs

Les bailleurs apporteront un co-financement dans le cadre du co-financement des clauses d'insertion

Bègles,

Le 08 décembre 2014.

Noël MAMERE.
Maire de Bègles,

Député de la Gironde.

Christian TAMARELLE.

Président de la Communauté de Communes de Montesquieu
Maire de Saint-Médard d'Eyrans.

Le Président,
du Conseil Général de Gironde,

Philippe MADRELLE.

Le Préfet de Région Aquitaine,

Michel DELPUECH.